



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56425

VALABLE JUSQU'AU 29/03/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/01/1981

Forme juridique : SAS

Capital : 210 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT QUENTIN 350640827

Siret : 350 640 827 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4401546

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3675287304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3675287304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : LOCHERON (SAS)

Z.I. - 2 RUE CONDILLAC  
02000 LAON

Téléphone : 03 23 23 08 08

Portable :

Site Internet :

E-mail : [compta@locheron.fr](mailto:compta@locheron.fr)

Responsabilité légale :

LOCHERON JEROME PRÉSIDENT / LOCHERON JOËL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 23 23 20 03

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS  
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN  
34 AVENUE D'ALLEMAGNE  
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.